



Conseil "Affaires économiques et financières" **Bruxelles, le 17 janvier 2023**

Présidente: Elisabeth Svantesson, ministre des finances de la Suède

Représentants de la Commission européenne: Valdis Dombrovskis, vice-président de la Commission, Paolo Gentiloni, membre de la Commission

Début de la réunion: 10 heures

Conférences de presse:

- à l'issue de la réunion de l'Eurogroupe (lundi soir, vers 19 heures)
- à l'issue du Conseil "Affaires économiques et financières" (mardi midi, vers 12 heures)

* * *

La **présidence suédoise** présentera son programme de travail dans le domaine des affaires économiques et financières pour le premier semestre 2023.

Le Conseil fera le point sur les conséquences économiques et financières de la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine ainsi que sur la mise en œuvre de **l'assistance macrofinancière de l'UE à l'Ukraine**.

En ce qui concerne la facilité pour la reprise et la résilience, le Conseil s'efforcera d'adopter une décision d'exécution modificative au sujet du **plan pour la reprise et la résilience du Luxembourg**.

Dans le cadre de la poursuite des travaux sur le **Semestre européen 2023**, le Conseil approuvera des conclusions concernant le rapport 2023 sur le mécanisme d'alerte et sur l'examen annuel 2023 de la croissance durable. Le Conseil devrait également approuver la recommandation concernant la politique économique de la zone euro pour 2023.

* * *

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

L'Eurogroupe se réunira le lundi 16 janvier (à 15 heures).

En réunion ordinaire, il examinera les points suivants:

- *Élargissement de la zone euro: point sur le basculement à l'euro fiduciaire en Croatie*
- *Euro numérique – bilan sur l'avancement du projet*
- *Coordination des politiques budgétaires dans la zone euro – soutien à l'énergie pour les ménages et les entreprises – études de cas*
- *Situation économique et évaluation de la zone euro par le FMI au titre de l'article IV – visite intérimaire effectuée par les services du FMI*
- *Aspects liés à la zone euro dans l'examen de la gouvernance économique*
- *Recommandations 2023 pour la zone euro*
- *Divers*

* * *

[Page consacrée à la session du Conseil "Affaires économiques et financières"](#)

[Page consacrée à la réunion de l'Eurogroupe](#)

[Conseil "Affaires économiques et financières" – transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" \(MPEG4\), et galerie de photos](#)

[Eurogroupe – transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" \(MPEG4\), et galerie de photos](#)

[Conférences de presse et événements publics par transmission vidéo](#)

* * *

Programme de travail de la présidence

La présidence suédoise présentera son **programme de travail** pour le premier semestre de l'année. Les principaux axes des travaux de la présidence seront notamment:

- Le soutien à l'Ukraine
- La mise en œuvre de la facilité pour la reprise et la résilience, en tenant compte de REPowerEU et de la mise en œuvre effective du Semestre européen
- Le réexamen de la gouvernance économique
- La fiscalité
- L'intensification des efforts de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
- L'avancée de l'union des marchés des capitaux
- L'Euro numérique
- Le budget de l'UE
- La poursuite de la réforme de l'union douanière

Cette présentation pourrait être suivie d'un échange de vues entre les ministres.

[Projets d'ordre du jour indicatifs des sessions du Conseil sous la présidence suédoise](#)

[Programme de la présidence suédoise](#)

Conséquences économiques et financières de la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine

Les ministres procéderont à un échange de vues sur les conséquences économiques et financières de la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine. Depuis le début de la guerre, ce point a régulièrement été inscrit à l'ordre du jour des sessions du Conseil "Affaires économiques et financières".

La Commission informera les ministres de la **situation économique et financière en Ukraine** ainsi que de la mise en œuvre de **l'assistance macrofinancière de l'UE à l'Ukraine**. En décembre 2022, le Conseil et le Parlement européen ont adopté une législation visant à octroyer à l'Ukraine 18 milliards d'euros supplémentaires en 2023.

Contexte

On estime que les besoins de financement de l'Ukraine se situent entre 38 et 40 milliards d'euros, soit plus de 3 milliards d'euros par mois. Il s'agit de maintenir les fonctions essentielles de l'État, d'assurer la stabilité macroéconomique et de remettre en état les infrastructures critiques détruites. La contribution de l'UE cette année est de l'ordre de 1,5 milliard d'euros par mois, soit 18 milliards d'euros pour l'ensemble de l'année.

Tout au long de l'année 2022, l'UE a versé à l'Ukraine une aide macrofinancière d'un montant total de **7,2 milliards d'euros** sous la forme de prêts à des conditions très favorables. En décembre 2022, le Parlement européen et le Conseil ont adopté une législation qui permet à l'UE de fournir, en 2023, **18 milliards d'euros** supplémentaires sous forme de prêts consentis à des conditions très favorables. Les prêts auront une période de grâce de 10 ans et les coûts d'intérêts seront subventionnés. Les garanties pour le prêt de la Commission seront fournies par le budget de l'UE.

L'aide sera octroyée par des versements réguliers, d'un montant moyen de **1,5 milliard d'euros** par mois, tout au long de l'année 2023, afin de contribuer à couvrir une partie des besoins de financement à court terme du pays, la réparation des infrastructures critiques et l'effort initial de reconstruction.

Dans leurs interventions, les ministres pourraient également aborder la question de la **reconstruction de l'Ukraine**. Dans ses conclusions de mars 2022, le Conseil européen a souligné que **l'UE est résolue à apporter son soutien à la reconstruction d'une Ukraine démocratique**, une fois que l'offensive russe aura cessé, et a appelé à la mise en place d'un **fonds fiduciaire de solidarité avec l'Ukraine**. Le 30 mai, les chefs d'État ou de gouvernement de l'UE ont déclaré que la mise en place d'une plateforme de reconstruction de l'Ukraine devrait être

envisagée et qu'elle devrait réunir le gouvernement ukrainien, l'Union européenne et ses États membres, la Banque européenne d'investissement ainsi que des partenaires, des institutions de financement et des organisations à l'échelle internationale. Ils ont également souligné que le soutien de l'UE à la reconstruction de l'Ukraine sera lié à la mise en œuvre de réformes en accord avec sa trajectoire européenne.

[Le Conseil adopte une aide de 18 milliards d'euros en faveur de l'Ukraine \(communiqué de presse, 10 décembre 2022\)](#)

[Conclusions du Conseil européen des 24 et 25 mars 2022](#)

[Solidarité de l'UE avec l'Ukraine \(informations générales\)](#)

[Réaction de l'UE à l'invasion de l'Ukraine par la Russie \(informations générales\)](#)

Facilité pour la reprise et la résilience (FRR)

Le Conseil s'efforcera d'adopter une décision d'exécution modificative en ce qui concerne le plan pour la reprise et la résilience du **Luxembourg**. Il s'agit de tenir compte de la réduction de la contribution financière maximale actualisée (82,7 millions d'euros au lieu de 93,3 millions d'euros).

Le Luxembourg a été l'un des tout premiers États membres à recevoir le feu vert pour son plan national pour la reprise et la résilience (le 13 juillet 2021).

Au cours de l'année 2023, au fur et à mesure, **chacune des 27 décisions d'exécution** relatives aux plans nationaux pour la reprise et la résilience **devra être modifiée** au moins une fois, afin de bénéficier des nouvelles subventions au titre de REPowerEU, de solliciter des prêts disponibles ou de tenir compte de la dotation actualisée au titre de la FRR.

Contexte

La facilité pour la reprise et la résilience est le programme de soutien financier à grande échelle de l'UE destiné à relever les défis posés par la pandémie à l'économie européenne. Les 672,5 milliards d'euros dont est dotée la facilité servent à appuyer les réformes et les investissements exposés dans les plans pour la reprise et la résilience des États membres.

[Projet de décision d'exécution du Conseil modifiant le plan pour la reprise et la résilience du Luxembourg](#)

[Le Conseil donne son feu vert aux premiers décaissements en faveur de la reprise \(communiqué de presse, 13 juillet 2021\)](#)

[Un plan de relance pour l'Europe \(informations générales\)](#)

Semestre européen 2023

Le Conseil approuvera des conclusions concernant le **rapport 2023 sur le mécanisme d'alerte** et **l'examen annuel 2023 de la croissance durable**. Le Conseil devrait également approuver la **recommandation concernant la politique économique de la zone euro pour 2023**, qui sera ensuite soumise au Conseil européen pour approbation lors de sa réunion de mars, de manière à pouvoir ensuite être formellement adoptée lors du Conseil Ecofin de mai. La recommandation pour la zone euro devrait déjà être examinée et approuvée de manière informelle lors de la réunion de l'Eurogroupe du 16 janvier.

Le Conseil approuvera également une note selon le principe "appliquer ou expliquer" dans laquelle il expose ses raisons à chaque fois qu'il ne suit pas la recommandation de la Commission.

Contexte

Introduit en 2011, le Semestre européen est le cadre pour la surveillance et la coordination intégrées des politiques économiques, budgétaires, sociales et du travail dans l'UE. Il se concentre sur les six premiers mois de chaque année, d'où son nom. Dans le cadre du Semestre européen, les États membres devraient veiller à aligner leurs politiques économiques et budgétaires sur les orientations arrêtées au niveau de l'UE.

Le 22 novembre, la Commission a présenté son paquet d'automne qui comprend son examen annuel 2023 de la croissance durable, son rapport 2023 sur le mécanisme d'alerte (RMA) et un projet de recommandation pour la zone euro pour 2023. Ces documents ont été présentés au Conseil Ecofin lors de sa session du 6 décembre.

Planification prévisionnelle indicative

D'ici la fin du mois d'avril 2023, les États membres doivent présenter leurs programmes nationaux de réforme et leurs programmes de stabilité ou de convergence. Outre leur rôle dans le cadre du Semestre européen, les programmes nationaux de réforme satisferont également à l'une des deux obligations de déclaration semestrielles des États membres au titre de la facilité pour la reprise et la résilience. En mai-juin, la Commission devrait publier son paquet de printemps, comprenant des rapports par pays, des propositions de recommandations spécifiques par pays pour 2023 et des bilans approfondis au titre de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques.

En juin 2023, le Conseil Ecofin (parallèlement au Conseil EPSCO) s'efforcera de parvenir à un accord sur les recommandations spécifiques par pays qui doivent être soumises au Conseil des affaires générales et approuvées par le Conseil européen.

En juillet 2023, le Conseil Ecofin s'emploiera à adopter des conclusions sur les bilans approfondis et les recommandations intégrées par pays approuvées par le Conseil européen.

[Projet de conclusions sur l'examen annuel de la croissance durable](#)

[Projet de conclusions concernant le rapport sur le mécanisme d'alerte](#)

[Projet de recommandation du Conseil concernant la politique économique de la zone euro](#)

[Projet de note explicative accompagnant la recommandation pour la zone euro](#)

[Semestre européen \(informations générales\)](#)